

Le calendrier scolaire 2011-2012

Publié par l'Association canadienne d'éducation

**Canadian
Education
Association**



**Association
canadienne
d'éducation**

119, avenue Spadina, bureau 705 | Toronto (Ontario) | M5V 2L1
Tél. : 416-591-6300 | Téléc : 416-591-5345
www.cea-ace.ca

TABLES DES MATIÈRES

Ouverture et fermeture des écoles	3
Semaine de relâche	7
Vacances scolaires	8
Journées d'enseignement	9
Semaine de l'éducation	10
Semaine des enseignantes et enseignants	11
Exercice fiscal des provinces & territoires	12
Notes	13

INTRODUCTION

Cette publication pratique fait l'inventaire des dates d'ouverture et de fermeture d'écoles, par province et par territoire. Dans plusieurs provinces, les conseils et commissions scolaires ont beaucoup de liberté quant à l'établissement de ces dates, c'est pourquoi le premier tableau indique si c'est la province ou le conseil qui établit les dates, et si c'est le conseil, il donne les dates d'ouverture et de fermeture des écoles dans les principales villes. En plus des autres tableaux indiqués ci-dessus, des notes d'explications des règlements et des lois sont aussi incluses à la fin de ce document.

Pour toute erreur ou omission, veuillez contacter l'Association canadienne d'éducation à info@cea-ace.ca



OUVERTURE ET FERMETURE DES ÉCOLES

PROVINCE/TERRITOIRE	OUVERTURE AUTOMNE	FERMETURE HIVER ⁺	OUVERTURE NOUVEL AN	DÉBUT DE LA SEMAINE DE RELÂCHE ⁺	FIN DE LA SEMAINE DE RELÂCHE	FERMETURE ÉTÉ ⁺	EFFECTIF (2010-2011)
YUKON	Varie	19 déc.*	3 jan.*	2 mars*	19 mars*	Varies	
Area 1 Schools	16 août–6 sept.	19 déc.	3 jan.	2 mars	19 mars	1-25 juin	2 137
TERRITOIRES DU NORD OUEST**	Les dates varient selon les écoles**						
Beaufort Delta Education Council	N/D						1 800
South Slave Divisional Education Council	N/D						1 500
Yellowknife Catholic Schools	30 août	16 déc.	3 jan.	2 mars	19 mars	27 juin	1 450
Yellowknife Education District No. 1	6 sept.	17 déc.	3 jan.	2 mars	19 mars	28 juin	1 864
NUNAVUT	Les dates varient selon les écoles**						
Qikiqtani School Operations	N/D						4 375
COLUMBIE-BRITANNIQUE	6 sept.	16 déc.	3 jan.	16 mars	26 mars	28 juin	
Burnaby School District No. 41	6 sept.	16 déc.	3 jan.	16 mars	26 mars	29 juin	24 163
Central Okanagan School District No. 23	6 sept.	16 déc.	3 jan.	9 mars	26 mars	28 juin	21 700
Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique	6 sept.	16 déc.	3 jan.	19 mars*	23 mars*	28 juin	4 169
Greater Victoria School Board	6 sept.	16 déc.	3 jan.	9 mars	26 mars	29 juin	20 000
Richmond School District	6 sept.	16 déc.	3 jan.	9 mars	26 mars	29 juin	22 776
School District No. 43 (Coquitlam)	6 sept.	16 déc.	3 jan.	9 mars	26 mars	29 juin	30 572
Surrey School District No. 36	6 sept.	16 déc.	3 jan.	9 mars	26 mars	29 juin	67 500
Vancouver School Board	6 sept.	16 déc.	3 jan.	9 mars	26 mars	28 juin	55 582
ALBERTA	Varie	Varie	Varie	Varie	Varie	Varie	
Calgary Board of Education	1 sept.	23 déc.	9 jan.	23 mars	2 avril	29 juin	100 000
Calgary Catholic School District	1 sept.	23 déc.	9 jan.	5 avril	16 avril	28 juin	44 000

OUVERTURE ET FERMETURE DES ÉCOLES (suite)

PROVINCE/TERRITOIRE	OUVERTURE AUTOMNE	FERMETURE HIVER ⁺	OUVERTURE NOUVEL AN	DÉBUT DE LA SEMAINE DE RELÂCHE ⁺	FIN DE LA SEMAINE DE RELÂCHE	FERMETURE ÉTÉ ⁺	EFFECTIF (2010-2011)
Conseil scolaire Centre-Nord no. 2	Varie	Varie	Varie	Varie	Varie	Varie	2 460
Edmonton Catholic Schools	30 août	23 déc.	9 jan.	23 mars	2 avril	29 juin	33 063
Edmonton Public Schools	1 sept.	23 déc.	9 jan.	23 mars	2 avril	27 juin	79 000
Elk Island Public Schools	31 août	23 déc.	9 jan.	2 mars	2 avril	29 juin	16 300
Rocky View Schools	6 sept.	22 déc.	9 jan.	30 mars	10 avril	27/28 juin	17 400
SASKATCHEWAN	Varie	23 déc. ou avant	2 jan. ou après	5 avril	16 avril	30 juin ou avant	
Conseil des écoles fransaskoises	29 août	23 déc.	10 jan.	6 avril	16 avril	28 juin	1 239
Greater Saskatoon Catholic Schools (St. Paul's RCSSD #20)	29/30 août	21 déc.	4 jan.	6 avril	16 avril	29 juin	15 000
Regina Public Schools	30 août	22 déc.	5 jan.	4 avril	16 avril	27 juin	20 755
Regina Roman Catholic Separate School Division No. 81	29 août – 1 sept.	23 déc.	5 jan.	6 avril	16 avril	28 juin	9 745
Saskatoon Public Schools	29/30 août	21 déc.	4 jan.	6 avril	16 avril	26/27 juin	20 628
MANITOBA	6 sept. ou après	22 déc.	3 jan. ou après	23 mars	2 avril	29 juin ou avant	
Division scolaire franco-manitobaine	7 sept.	23 déc.	9 jan.	23 mars	2 avril	29 juin	4 912
Louis Riel School Division	6 sept.	23 déc.	9 jan.	23 mars	2 avril	29 juin	14 378
Pembina Trails School Division	7 sept.	23 déc.	9 jan.	23 mars	2 avril	29 juin	12 656
River East Transcona School Division	7 sept.	23 déc.	9 jan.	23 mars	2 avril	29 juin	16 343
Seven Oaks School Division	6 sept.	23 déc.	9 jan.	23 mars	2 avril	29 juin	10 099
Winnipeg School Division	6 sept.	23 déc.	9 jan.	23 mars	2 avril	29 juin	29 785
ONTARIO	6 sept.	23 déc.	9 jan.	9 mars	19 mars	29 juin*	
Conseil des écoles catholiques du Centre-Est (CECCE)	29 août *	23 déc.	9 jan.	9 mars*	19 mars*	21 juin*	19 217



Le bulletin canadien sur l'éducation, depuis 1957
Abonnez-vous gratuitement en ligne à www.cea-ace.ca

OUVERTURE ET FERMETURE DES ÉCOLES (suite)

PROVINCE/TERRITOIRE	OUVERTURE AUTOMNE	FERMETURE HIVER ⁺	OUVERTURE NOUVEL AN	DÉBUT DE LA SEMAINE DE RELÂCHE ⁺	FIN DE LA SEMAINE DE RELÂCHE ⁺	FERMETURE ÉTÉ ⁺	EFFECTIF (2010-2011)
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud	6 sept.	23 déc.	9 jan.	9 mars	19 mars	29 juin	13 200
District School Board of Niagara	6 sept.	23 déc.	9 jan.	9 mars	19 mars	28/29 juin	40 000
Dufferin-Peel Catholic District School Board	6 sept.	23 déc.	9 jan.	9 mars	19 mars	29 juin	88 818
Durham District School Board	6 sept.	23 déc.	9 jan.	9 mars	19 mars	27/28 juin	69 086
Halton District School Board	6 sept.	23 déc.	9 jan.	9 mars	19 mars	29 juin	55 000
Hamilton-Wentworth District School Board	6 sept.	23 déc.	9 jan.	9 mars	19 mars	27/28 juin	49 182
Ottawa Catholic School Board	6 sept.	23 déc.	9 jan.	9 mars	19 mars	27/28 juin	38 049
Ottawa-Carleton District School Board	6 sept.	23 déc.	9 jan.	9 mars	19 mars	26/28 juin	69 507
Peel District School Board	6 sept.	23 déc.	9 jan.	9 mars	19 mars	29 juin	149 844
Simcoe County District School Board	6 sept.	23 déc.	9 jan.	9 mars	19 mars	27/28 juin	50 000
Thames Valley District School Board	6 sept.	23 déc.	9 jan.	9 mars	19 mars	27/28 juin	75 500
Toronto Catholic District School Board	6 sept.	23 déc.	9 jan.	9 mars	19 mars	26/28 juin	89 109
Toronto District School Board	6 sept.	23 déc.	9 jan.	9 mars	19 mars	28/29 juin	240 700
Waterloo Region District School Board	6 sept.	23 déc.	9 jan.	9 mars	19 mars	29 juin	57 257
York Catholic District School Board	6 sept.	23 déc.	9 jan.	9 mars	19 mars	27 juin	55 326
York Region District School Board	6 sept.	23 déc.	9 jan.	9 mars	19 mars	27 juin	115 000
QUEBEC	17 août -2 sept.	20/23 déc.	4/9 jan.	Varie	Varie	20/22 juin	
Commission scolaire de la Capitale	30 août	23 déc.	10 jan.	2 mars	12 mars	22 juin	21 375
Commission scolaire de Laval	24 août	23 déc.	9 jan.	2 mars	12 mars	28 juin	49 412
Commission scolaire de Montréal	29 août	23 déc.	9 jan.	2 mars	12 mars	21 juin	67 879
Commission scolaire des Affluents	30 août	23 déc.	9 jan.	24 fév.	5 mars	22 juin	39 000
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	29 août	23 déc.	9 jan.	2 mars	12 mars	22 juin	45 000

OUVERTURE ET FERMETURE DES ÉCOLES (suite)

PROVINCE/TERRITOIRE	OUVERTURE AUTOMNE	FERMETURE HIVER ⁺	OUVERTURE NOUVEL AN	DÉBUT DE LA SEMAINE DE RELÂCHE ⁺	FIN DE LA SEMAINE DE RELÂCHE ⁺	FERMETURE ÉTÉ ⁺	EFFECTIF (2010-2011)
English Montreal School Board	25 août	23 déc.	9 jan.	2 mars	12 mars	28 juin	22 318
Lester B. Pearson School Board	31 août	23 déc.	9 jan.	2 mars	12 mars	22 juin	27 883
Sir Wilfrid Laurier School Board	31 août*	23 déc.*	9 jan.*	2 mars*	12 mars *	22 juin *	14 084
NEWFOUNDLAND	7 sept.	21 déc.*	4 jan.*	5 avril*	16 avril*	21 juin	
District 5 - Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador	7 sept.	21 déc.	3 jan.	5 avril	16 avril	21 juin	264
Eastern School District	7 sept.	21 déc.	3 jan.	6 avril	16 avril	21 juin	40 950
NEW BRUNSWICK	6 sept.	23 déc.	9 jan.	2 mars	12 mars	22 juin	
District scolaire 1	6 sept.	23 déc.	9 jan.	2 mars	12 mars	22 juin	7 872
School District 2	6 sept.	23 déc.	10 jan.	2 mars	12 mars	22 juin	15 856
School District 18 (Fredericton)	6 sept.	23 déc.	9 jan.	2 mars	12 mars	22 juin	12 209
School District 8	6/7 sept.	23 déc.	10 jan.	2 mars	12 mars	22 juin	12 166
NOVA SCOTIA	2 sept.	16 déc.	3 jan.	9 mars	19 mars	29 juin	
Annapolis Valley Regional School Board	6 sept.	16 déc.	3 jan.	9 mars	19 mars	29 juin	15 239
Cape Breton-Victoria	6 sept.	16 déc.	3 jan.	9 mars	19 mars	29 juin	15 159
Chignecto-Central Regional School Board	6 sept.	16 déc.	3 jan.	9 mars	19 mars	29 juin	22 823
Conseil scolaire acadien provincial	6 sept.	16 déc.	3/4 jan.	9 mars	19 mars	29 juin	4 346
Halifax Regional School Board	6 sept.	16 déc.	3 jan.	9 mars	19 mars	29 juin	51 993
PRINCE EDWARD ISLAND	6 sept.	20 déc.	3 jan.	16 mars	26 mars	26 juin	
Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard	6 sept.	20 déc.	3 jan.	16 mars	26 mars	26 juin	817
Eastern School District	7 sept.	21 déc.	3 jan.	5 avril	16 avril	26 juin	13 600

N/D : Non disponible

⁺ Le dernier jour des classes avant la fermeture

* Avec quelques exceptions

** Veuillez voir les notes à la fin du calendrier pour plus de détails



EDUCATION CANADA

Idées qui donnent à réfléchir pour l'éducation au Canada

Abonnez-vous en ligne à www.cea-ace.ca/education-canada

SEMAINE DE RELÂCHE

PROVINCE/TERRITOIRE	SEMAINE DE RELÂCHE (DATES INCLUSIVES)
YUKON	5 – 16 mars
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	Varie
NUNAVUT	Varie
COLOMBIE-BRITANNIQUE	19 – 23 mars
ALBERTA	Varie à traves la province
SASKATCHEWAN	6 – 13 avril
MANITOBA	26 – 30 mars
ONTARIO	12 – 16 mars
QUÉBEC	Varie à travers la province
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	Varie à travers la province
NOUVEAU-BRUNSWICK	5 – 9 mars
NOUVELLE-ÉCOSSE	12 – 16 mars
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	19 – 23 mars

Note: les dates peuvent varier selon les commissions scolaires



KI-ES-KI 2012

Le plus grand répertoire de contacts clés en éducation au Canada
 Passez votre commande en ligne à handbook.cea-ace.ca

VACANCES SCOLAIRES

PROVINCE/TERRITOIRE	JOUR DU TRAVAIL 5 SEPTEMBRE	JOUR DE L'ACTION DE GRÂCE 10 OCTOBRE	JOUR DU SOUVENIR 11 NOVEMBRE	VENDREDI SAINT 6 AVRIL	LUNDI DE PÂQUES 9 AVRIL	FÊTE DE DOLLAR 21 MAI	NOTES
YUKON	✓	✓	✓	✓	✓	✓	La Fête du patrimoine (24 fév.) est aussi un congé scolaire.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	✓	✓	✓	✓	✓	✓	La Journée nationale des autochtones (21 juin) est aussi un congé scolaire.
NUNAVUT	✓	✓	✓	✓	✓	✓	1/2 journée pour « Hamlet day » est fixée par la municipalité.
COLOMBIE-BRITANNIQUE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
ALBERTA	✓	✓	✓	✓	✓*	✓	La Journée de la famille (20 fév.) est aussi un congé scolaire.
SASKATCHEWAN	✓	✓	✓	✓	✓**	✓	La Journée de la famille (20 fév.) est aussi un congé scolaire.
MANITOBA	✓	✓	✓	✓	X	✓	La Journée Louis Riel (20 fév.) est aussi un congé scolaire.
ONTARIO	✓	✓	X	✓	✓	✓	La Journée de la famille (20 fév.) est aussi un congé scolaire.
QUÉBEC	✓	✓	X	✓	✓	✓	Le 2 janvier et la Fête nationale du Québec (24 juin) sont des congés scolaires.
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	✓	✓	✓	✓	X	✓	
NOUVEAU-BRUNSWICK	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
NOUVELLE-ÉCOSSE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	✓	✓	✓	✓	✓	✓	La Fête des Insulaires (20 fév.) est aussi un congé scolaire.

* Les dates peuvent varier selon des commissions scolaires.

** Veuillez voir les notes à la fin du calendrier pour plus de détails.



Le bulletin canadien sur l'éducation, depuis 1957
 Abonnez-vous gratuitement en ligne à www.cea-ace.ca

JOURNÉES D'ENSEIGNEMENT

PROVINCE/TERRITOIRE	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Nombre de Jours possibles d'enseignement
YUKON	Varie à travers le territoire												173-184
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	Varie à travers le territoire												180-188
NUNAVUT	Varie à travers le territoire selon les autorités scolaires de district												195
COLOMBIE-BRITANNIQUE	-	N/D	20-21*	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	-	185
ALBERTA	Varie à travers la province												200
SASKATCHEWAN	Varie à travers la province												197**
MANITOBA**	-	19	20	21	16	17	20	17	20	22	21	-	193
ONTARIO	-	21	20	22	12	22	20	17	19	22	21	-	196**
QUÉBEC	Varie à travers la province												200**
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	-	18	20	21	15	21	21	22	15	22	15	-	190**
NOUVEAU-BRUNSWICK	-	19	20	21	17	17	21	17	19	21	16	-	185***
NOUVELLE-ÉCOSSE	-	21	20	21	12	21	21	17	19	22	21	-	195
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	-	18	18	20	14	21	19	17	19	21	18	-	185

N/D : Non disponible

* Une journée de développement professionnel tombe sur l'un de ces jours.

** Veuillez voir les notes à la fin du calendrier pour plus de détails.

*** Trois jours ont été déduits de ce chiffre: Un jour pour les réunions des cercles de l'Association des enseignantes et des enseignants du Nouveau-Brunswick et deux jours pour des activités pédagogiques. Veuillez voir les notes à la fin du calendrier pour plus de détails.

SEMAINE DE L'ÉDUCATION

PROVINCE/TERRITOIRE	SEMAINE DE L'ÉDUCATION	DATES	NOTES
YUKON	N/D	N/D	
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	O	20 - 24 fév.	Thème non sélectionné
NUNAVUT	O	18 - 22 avril	Thème non sélectionné
COLOMBIE-BRITANNIQUE	O	À venir	
ALBERTA	O	13 - 19 mai	Thème non sélectionné
SASKATCHEWAN	O	16 - 22 octobre	Cette année le thème sera laissé à l'initiative de chaque division scolaire
MANITOBA	O	16 - 20 avril	Thème non sélectionné
ONTARIO	O	7 - 11 mai	Thème non sélectionné
QUÉBEC	N		
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	O	5 - 9 mars	Thème non sélectionné
NOUVEAU-BRUNSWICK	N/D	N/D	
NOUVELLE-ÉCOSSE	O	À venir	Le thème sera sélectionné par NSSBA
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	N/D	N/D	

N/D : Non disponible



EDUCATION CANADA

Idées qui donnent à réfléchir pour l'éducation au Canada

Abonnez-vous en ligne à www.cea-ace.ca/education-canada

SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

PROVINCE/TERRITOIRE	JOUR / SEMAINE DES ENSEIGNANT(E)S	DATES	NOTES
YUKON	N/D	N/D	
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	O	24 fév.	
NUNAVUT	O	22 avril	
COLOMBIE-BRITANNIQUE	O	À venir	
ALBERTA	O	5 oct.	
SASKATCHEWAN	O	À venir	
MANITOBA	N		
ONTARIO	O	5 oct.	
QUÉBEC	O	À venir	
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	O	N/D	La date sera déterminée par NLTA
NOUVEAU-BRUNSWICK	O	6 – 10 fév.	La semaine d'appréciation des enseignants et du personnel est parrainée par la Fédération canadienne foyer-école, la Fédération foyer-école du Nouveau-Brunswick Inc. et l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick.
NOUVELLE-ÉCOSSE	N		
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	O	13 – 16 fév.	

N/D : Non disponible

Note: Le 5 octobre est la Journée internationale des enseignantes et enseignants.



KI-ES-KI 2012

Le plus grand répertoire de contacts clés en éducation au Canada

Passez votre commande en ligne à handbook.cea-ace.ca

EXERCICE FISCAL DES PROVINCES & TERRITOIRES

PROVINCE/TERRITOIRE	DÉBUT	FIN
YUKON	1 juillet	30 juin
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	1 juillet	30 juin
NUNAVUT	1 avril	31 mars
COLUMBIE-BRITANNIQUE	1 juillet	30 juin
ALBERTA	1 septembre	31 août
SASKATCHEWAN	1 septembre	31 août
MANITOBA	1 juillet	30 juin
ONTARIO	1 septembre	31 août
QUÉBEC	1 juillet	30 juin
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	1 juillet	30 juin
NOUVEAU-BRUNSWICK	1 avril	31 mars
NOUVELLE-ÉCOSSE	1 avril	31 mars
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	1 juillet	30 juin



Le bulletin canadien sur l'éducation, depuis 1957
 Abonnez-vous gratuitement en ligne à www.cea-ace.ca

NOTES

YUKON

Au Yukon, chaque conseil d'école établit son propre calendrier scolaire. La journée de classe peut durer entre 5 heures et 5 heures 30 minutes. Par conséquent, le nombre total de jours d'école varie entre 173 à 184 jours. Tous les élèves sont tenus aux 950 heures d'enseignement qui sont prescrites par la *Loi sur l'éducation*. Le calendrier scolaire reconnaît les jours fériés comme la fête du Travail, le jour de l'Action de grâce, le jour du Souvenir, Noël, l'Après-Noël, le jour de l'An, la fête du Patrimoine (février), le Vendredi saint, le lundi de Pâques et la Fête de la Reine. Les conseils d'école, en consultation avec le personnel, peuvent décider d'observer d'autres journées de congé dans la mesure où ils dispensent les 950 heures réglementaires.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Le calendrier scolaire varie selon les districts scolaires et parfois même selon les écoles d'un même district. Le calendrier scolaire est déterminé par chaque autorité scolaire de district afin de coïncider avec les activités saisonnières et coutumières de la collectivité. La plupart des calendriers sont similaires au calendrier scolaire traditionnel canadien – les écoles débutent l'année scolaire lors de la dernière semaine du mois d'août ou début septembre pour finir au cours de la dernière semaine de juin. Il y a quelques écoles qui commencent l'année scolaire au début du mois d'août et terminent l'année scolaire soit la dernière semaine du mois de mai ou au début du mois de juin. Cependant la plupart des écoles débutent les classes la dernière semaine du mois d'août ou la première semaine de septembre et finissent la dernière semaine du mois de juin.

En plus de tous les jours fériés nationaux obligatoires, toutes les écoles sont fermées lors de la Journée nationale des Autochtones le 21 juin. Dans leur calendrier scolaire, les autorités scolaires de district peuvent aussi choisir de célébrer des fêtes particulières à une collectivité. Le nombre total de jours d'enseignement est de 180-188 pour les étudiants de tous les niveaux (suivant le calendrier choisi). Le nombre de jours de travail pour les enseignants employés par le gouvernement des Territoires-du-Nord-Ouest est de 195 jours. Les enseignants des deux conseils scolaires de Yellowknife travaillent 192 jours par an.

Le programme de maternelle est de 475 heures/année pour le programme d'une demi-journée et de 750 heures pour le programme d'une journée. Les niveaux 1 à 6 ont au minimum 953 heures d'enseignement par année avec un maximum de 330 minutes par jour. Les niveaux 7 à 12 ont au minimum 1 000 heures d'enseignement par année avec un maximum de 345 minutes par jour. Il y a 45 heures supplémentaires qui peuvent être effectuées en dehors des heures régulières pour de telles choses comme des activités culturelles du territoire, des sorties éducatives reliées au programme, ou des entrevues parents/enseignants/élèves.

NOTES (suite...)

NUNAVUT

Toutes les écoles ont des dates d'ouverture et de fermeture différentes. Le territoire est vaste et, compte tenu de la diversité des localisations géographiques et des longitudes (jour et noirceur), les écoles peuvent déterminer leur propre calendrier. Chaque collectivité est en mesure de fixer une année scolaire qui répond aux exigences du ministère tout en lui étant propre. L'année scolaire est établie par les autorités scolaires de district (District Education Authorities) dans chaque collectivité.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le lieutenant-gouverneur fixe le Calendrier scolaire normal. Pour l'année scolaire 2011-2012, le calendrier scolaire régulier compte un minimum de 185 jours de classe. La Loi autorise un conseil, suite à une consultation des parents et du personnel scolaire, à appliquer un calendrier différent dans une ou plusieurs de ses écoles. Ce calendrier doit cependant comprendre le nombre minimum prescrit d'heures d'instruction. Pour l'année scolaire 2011-2012, le calendrier normal prévoit 192 jours d'école, soit 185 journées d'instruction, six journées pédagogiques et une journée pour les tâches administratives (fin d'année). Outre les jours fériés usuels, le calendrier normal prévoit un congé en hiver et un autre au printemps.

Les conseils scolaires déterminent le nombre de jours de développement professionnel. Pour plus de renseignements visiter le site web de chaque conseil scolaire à partir de la carte du site du ministère @ <http://www.bced.gov.bc.ca/schools/bcmap.htm>

Les conseils scolaires peuvent adopter un calendrier scolaire local après consultation avec les parents et le personnel du conseil assignés à l'école. Ce qui donne, par exemple, que certaines écoles ont une semaine de quatre jours.



EDUCATION CANADA

Idées qui donnent à réfléchir pour l'éducation au Canada

Abonnez-vous en ligne à www.cea-ace.ca/education-canada

NOTES (suite...)

ALBERTA

En général, l'année scolaire s'étend de septembre à juin avec de petites variantes dans certains systèmes scolaires. La plupart des écoles sont fermées en juillet et août, et pendant des durées de temps variées lors des congés d'hiver/Noël et du printemps/Pâques. Chaque conseil scolaire fixe ses propres dates d'ouverture et de fermeture, ainsi que le nombre de jours d'école en tenant compte des conditions prescrites par la Loi. Il doit y avoir un congé qui s'étend au moins du 24 décembre au 2 janvier. Les conseils scolaires doivent dispenser au moins 950 heures d'instruction aux élèves du primaire et du secondaire 1^{er} cycle, et 1 000 heures d'instruction pour les élèves du secondaire 2^e cycle. La *Loi scolaire* stipule qu'on ne peut exiger de l'enseignant plus de 1100 heures ou 200 jours d'enseignement par année. Il peut cependant accepter de travailler des heures et des journées additionnelles. Par conséquent, le nombre de jours que l'enseignant travaillera peut varier de mois en mois.

Quand on calcule les congés de Noël et du printemps, les autres jours fériés que le conseil scolaire a décidé d'observer, les deux journées allouées aux enseignants pour leur permettre de participer à des congrès et les autres congés provinciaux et fédéraux, le nombre total de jours d'enseignement varie de 185 à 190. Un conseil scolaire peut déclarer une journée par mois congé d'école. Tous les conseils sont tenus d'observer les jours fériés obligatoires. La fête de la Famille est un congé obligatoire en Alberta et a lieu le troisième lundi de février. L'observance du lundi de Pâques et la Fête agricole est laissée à la discrétion du conseil scolaire.

SASKATCHEWAN

Les conseils scolaires fixent leurs propres dates d'ouverture et de fermeture pour l'année scolaire tout en respectant ce qui suit : (a) l'année scolaire 2011-2012 est de 197 jours (ce chiffre est différent du nombre de journées que les élèves passent en classe en raison des journées de développement professionnel pour le personnel enseignant); (b) les vacances de Noël doivent commencer au plus tard le 23 décembre et durer au moins jusqu'au 2 janvier (incl.); (c) la semaine de relâche comprend les cinq jours qui suivent le dimanche de Pâques; (d) les vacances d'été ne peuvent durer moins de six semaines consécutives à partir du jour suivant la dernière journée de classe dans une année scolaire jusqu'à la première journée de l'année scolaire suivante et ne peuvent prendre fin avant le premier lundi du mois d'août. L'année scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin.

Le lundi de Pâques n'est pas un congé scolaire, mais il tombe durant la semaine de relâche qui consiste en cinq jours suivant immédiatement le dimanche de Pâques. Le jour du Souvenir est congé seulement si c'est un jour de la semaine. Si le jour du Souvenir tombe un samedi ou un dimanche, aucun congé n'est requis, même si la plupart des conseils scolaires désignent quand même un congé. Un conseil peut désigner des jours de congé, mais pas plus d'un jour à la fois. Les jours de congé proclamés par le gouverneur général, le lieutenant-gouverneur général, le maire ou les édiles d'une municipalité sont également des congés scolaires. Les écoles observent le jour férié de la Journée de la famille le troisième lundi de février.



KI-ES-KI 2012

Le plus grand répertoire de contacts clés en éducation au Canada

Passez votre commande en ligne à handbook.cea-ace.ca

NOTES (suite...)

MANITOBA

L'année scolaire doit compter 193 jours et ne doit pas commencer avant le 6 septembre 2011. Les divisions scolaires peuvent fixer les dates d'ouverture et de fermeture de l'année scolaire. La période de congés de Noël ne doit pas commencer plus tard que le 23 décembre, ou avant comme le désignera la division scolaire, et se prolongera jusqu'au 2 janvier inclus, ou plus tard comme le désignera la division scolaire. Le nombre de jours en février est plus court d'un jour dû à l'établissement en 2008 d'un nouveau jour férié, le troisième lundi de février de chaque année (le 20 février 2012). Les congés du printemps seront d'une semaine qui commencera le dernier lundi du mois de mars (du 26 au 30 mars 2012, inclus). Les divisions scolaires peuvent ajouter, mais ne peuvent pas enlever, d'autres jours de congés et de relâche au printemps autant que le nombre requis atteigne 193 jours d'école. Le dernier jour de classe ne doit pas tomber plus tard que le 29 juin 2012.

D'après la loi, jusqu'à 10 jours de l'année scolaire sont dédiés à des journées sans enseignement (enseignants en service, conférences de parents-enseignants, évaluation des élèves et tâches administratives). Pour 2011-2012 le nombre de jours d'enseignement pour les enseignants serait de 183. Cependant, les dates des jours sans enseignement sont déterminées par chaque division scolaire et varient d'une division à l'autre. Le tableau des journées d'enseignement montre le nombre de jours d'école dans chaque mois au lieu du nombre de journées d'enseignement.

ONTARIO

Un conseil scolaire peut soumettre un calendrier scolaire normal ou modifié. Dans un calendrier normal, l'année scolaire doit commencer au plus tôt le 1^{er} septembre et se terminer au plus tard le 30 juin – avec un minimum de 194 jours de classe requis entre le début et la fin de l'année scolaire. Pour l'année scolaire 2011-2012, les conseils scolaires peuvent donc désigner jusqu'à 2 jours de congé et 6 journées de développement professionnel entre le 1^{er} septembre 2011 et le 29 juin 2012. Un conseil scolaire peut réserver jusqu'à 10 jours d'exams.

Toutefois, avec l'approbation du ministère, un conseil scolaire peut adopter un calendrier scolaire modifié. Un calendrier scolaire modifié détient une des caractéristiques suivantes : le début ou la fin de l'année scolaire à des dates avancées ou tardives, des congés scolaires différents, ou un format de fonctionnement tout au long de l'année avec des vacances d'été plus courtes et des congés répartis sur l'année entière.

Le nombre de demandes de calendrier scolaire modifié pour 2011-2012 a considérablement augmenté en comparaison aux années précédentes. Les demandes sont faites afin de permettre aux conseils scolaires, administrations scolaires ou à une école provinciale de commencer l'année scolaire avant le 1^{er} septembre, 2011 ou de retarder les vacances de Noël jusqu'à cinq jours afin de les prolonger après le jour de l'An.

Les conseils scolaires peuvent demander un calendrier scolaire modifié qui pourraient inclure des journées d'enseignement en juillet et/ou en août. Il y a 20 jours disponibles en juillet 2012 et 22 jours en août 2011.



Le bulletin canadien sur l'éducation, depuis 1957
Abonnez-vous gratuitement en ligne à www.cea-ace.ca

NOTES (suite...)

QUÉBEC

L'année de travail pour les enseignants compte 200 jours de travail distribués entre le 1^{er} septembre et le 30 juin. Une commission scolaire et un syndicat peuvent convenir de changer les dates de début et de fin de l'année scolaire. Cependant, ils ne peuvent en aucun cas modifier le nombre de jours. Chaque commission scolaire négocie la distribution des jours de travail dans le calendrier civil à l'exclusion de la détermination du nombre de jours de travail et de la période couverte par l'année de travail. Règle générale, l'année scolaire n'excède jamais le 30 juin mais peut débuter avant le mois de septembre. Le jour qui suit le jour de l'An (2 janvier) et le jour de la Fête nationale du Québec (24 juin) sont également des congés observés par les commissions scolaires.

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

Le ministère de l'Éducation fixe les dates d'ouverture et de fermeture de l'année scolaire. Chacun des 5 conseils scolaires fixe la date et la durée des vacances. Les conseils scolaires déterminent les dates et la durée des vacances scolaires. Les vacances de Noël durent généralement de huit à dix jours d'école. La plupart des conseils scolaires prennent un congé de cinq jours à Pâques (qui commence généralement le Vendredi Saint, avec les élèves retournant en classe le lundi de la semaine suivante). La longueur de l'année scolaire 2011-2012 comptera 195 jours de classe, qui comprennent 187 jours actuels de classe, trois jours de congés payés, deux jours sans classe seront fixés par le conseil pendant l'année scolaire pour tâches administratives, et trois journées pédagogiques. Chaque enseignant peut avoir jusqu'à cinq journées pédagogiques. Les jours fériés pour l'année scolaire sont le 10 octobre (Action de Grâce), le 11 novembre (Jour du Souvenir) et le 21 mai (Fête de la Reine).

Le nombre possible de jours d'enseignement est basé sur le calendrier du conseil scolaire le plus grand et le calendrier des autres conseils peut varier légèrement. Des 190 jours mentionnés il y aurait trois jours « fermés » pour le développement professionnel des enseignants. Ces journées seraient déterminées par les conseils ou les écoles.

NOUVEAU-BRUNSWICK

L'année scolaire compte 195 jours, dont 185 jours d'instruction pour les élèves, un jour pour les réunions des chapitres de NBTA/AEFNB, trois jours pour des Conférences de conseils pédagogiques (dont deux sont pour 09-10 seulement), quatre jours pour tâches administratives du district, et deux pour des activités pédagogiques visant les programmes. Les districts scolaires auront aussi à leur calendrier deux jours pour réunions enseignants-parents et pour activités pédagogiques pendant l'année scolaire (un jour complet à l'automne et un jour complet au printemps).

Le calendrier scolaire est établi par le ministre de l'Éducation sous la réglementation de la *Loi scolaire*. Les conseils scolaires ont seulement le droit de fixer les journées d'enseignement là où il est spécialement octroyer par le ministre.

NOTES (suite et fin)

NOUVELLE-ÉCOSSE

Le calendrier scolaire est établi par la province et s'applique à tous les conseils scolaires. Des 195 jours qui composent l'année scolaire, pas plus de huit jours ne doivent servir à des fins d'organisation et d'administration ou à des programmes de formation des enseignantes et enseignants. Tous les enseignants doivent être présents les jours réservés à l'organisation et à l'administration, mais pas les élèves. Lorsque le 195^e jour tombe un lundi, un conseil peut décider que les cours auront lieu le samedi précédent.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Les règlements stipulent que la durée d'une année scolaire est de 195 à 197 jours. Les enseignants ont droit à une journée d'orientation au début de l'année scolaire, des jours de perfectionnement professionnel, et jusqu'à trois jours qui peuvent être consacrés à des activités de fin d'année scolaire. Les règlements prévoient aussi une journée de développement professionnel pour l'ensemble d'un conseil scolaire suite au premier trimestre et avant le début du deuxième trimestre du programme d'études secondaires. Il peut enfin permettre à une école d'utiliser une demie journée pour les rencontres parents-enseignants. Le ministre de l'Éducation et du Développement de la Petite-Enfance peut permettre à un conseil scolaire ou à une école de modifier le calendrier scolaire suite à une demande en ce sens.



EDUCATION CANADA

Idées qui donnent à réfléchir pour l'éducation au Canada

Abonnez-vous en ligne à www.cea-ace.ca/education-canada